



LA REUNION

A.G.E.M.A.R. ECOLE D'APPRENTISSAGE MARITIME

1, rue de la Poste - B.P. 26 - 97821 LE PORT CEDEX
Tél. : 0262 42 00 61 - Fax : 0262 43 50 88

SIRET N° 399 519 396 00010 - N° URSSAF 319210 - CODE APE 8559 B - Compte CEPAC IBAN : FR76 1131 5000 0108 0151 4778 639

RECYCLAGE CERTIFICAT D'APTITUDE A L'EXPLOITATION DES EMBARCATIONS ET DES RADEAUX DE SAUVETAGE REC CAEERS

Cette formation vise à REVALIDER tout aspirant marin aux techniques de survie sur des embarcations ou des radeaux de sauvetage ou des canots de secours après sa mise à l'eau et aux gestes qui sauvent suivant le référentiel Arrêté du 24 juillet 2013 modifié par arrêtés du 09/03/2015 et 14/08/2015 relatifs à la revalidation des titres de formation professionnelle maritime – Annexe 3 - Appendice 3.

	Effectif par session : 6 mini – 12 maxi	Formation présentielle Pas accès handicapé	Durée : 16 h
<u>Tarif :</u>	S'informer auprès du secrétariat 0262 42 00 61 fc.eamr@gmail.com		
<u>Profil :</u>	<ul style="list-style-type: none">- Tout candidat (demandeur d'emploi, salarié)), soumis au code STCW, qui dispose d'un certificat de CAEERS et dont la revalidation est requise. Ce certificat étant soumis à revalidation quinquennale.		
<u>Prérequis :</u>	<ul style="list-style-type: none">- Pas de prérequis formation- Certificat médical valide certifié par le médecin des gens de mer- Être titulaire d'un CAEERS- Être titulaire d'un CFBS en cours de validité- En cas d'handicap, ce sera au médecin des gens de mer de valider le candidat. En cas de refus, ce dernier peut se renseigner auprès de MDPH et/ou de l'assistante sociale des marins pour connaître les opportunités possibles.		
<u>Débouchés :</u>	<ul style="list-style-type: none">- Mise à jour des compétences du certificat CAEERS pour pouvoir exercer à bord d'un navire de commerce ou de plaisance		
<u>Qualité :</u>	Pour l'année 2020, Moyenne des notes globales de satisfaction des stagiaires concernant la formation : 18/20 Taux de réussite : 100 %		



Les formations de l'Ecole d'Apprentissage Maritime sont cofinancées par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds Social Européen.

Programme : défini à l'annexe 3 de l'arrêté du 24 juillet 2013 relatif à la revalidation des titres de formation professionnelle maritime (NOR : TRAT1239921 A)

Objectifs :

Les compétences attendues après cette formation sont les suivantes :

- **Revalider le certificat d'aptitude CAERS pour une durée de validité de 5 ans**
- **Prendre la responsabilité** d'une embarcation ou d'un radeau de sauvetage ou canot de secours pendant et après sa mise à l'eau,
- **Faire fonctionner le moteur** d'une embarcation de sauvetage,
- **Encadrer** les survivants,
- **Gérer** les embarcations et radeaux après abandon du navire,
- **Utiliser les dispositifs de repérage**, y compris de communication, signalisation et engins pyrotechniques
- **Apporter les premiers secours** aux survivants.

Contenu :

Enseignements théoriques (4h)

Les enseignements théoriques consistent en un cours de remise à niveau et d'actualisation des connaissances, compréhensions et aptitudes énumérées dans la colonne 2 du tableau A-VI/2-1 et portant essentiellement sur :

- Les changements intervenus dans la réglementation ;
- Les changements intervenus dans la technologie ;
- L'accidentologie des embarcations et radeaux de sauvetage.

Exercices pratiques (12h)

Les exercices pratiques consistent à :

- Interpréter les inscriptions figurant sur les embarcations et radeaux de sauvetage quant au nombre de personnes qu'ils sont censés recevoir (*Formation pouvant être réalisée à bord*)
- Redresser un radeau de sauvetage renversé tout en portant une brassière de sauvetage. (*Ces exercices peuvent être réalisés durant le TIS*)
- Donner des ordres corrects pour mettre à l'eau des embarcations et radeaux de sauvetage et y embarquer, pour s'éloigner du navire, manœuvrer les embarcations et radeaux de sauvetage et débarquer les personnes (*Formation pouvant être réalisée à bord*)
- Préparer et mettre à l'eau en toute sécurité les embarcations et radeaux de sauvetage et s'éloigner rapidement du bord du navire (*Formation pouvant être réalisée à bord*)
- Utiliser les dispositifs de largage en charge et sans charge
- Récupérer en toute sécurité les embarcations et radeaux de sauvetage et les canots de secours (*Formation pouvant être réalisée à bord*)
- Réenclencher correctement les dispositifs de largage en charge et sans charge
- Faire démarrer et fonctionner un moteur intérieur installé à bord d'une embarcation de sauvetage ouverte ou fermée
- Ramer et barrer, et gouverner au compas (*Formation pouvant être réalisée à bord*)
- Utiliser les divers éléments de l'armement des embarcations et radeaux de sauvetage (*Formation pouvant être réalisée à bord*)



Les formations de l'École d'Apprentissage Maritime sont cofinancées par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds Social Européen.

- Gréer des appareils destinés à faciliter le repérage (*Formation pouvant être réalisée à bord*)
- Utiliser le matériel radioélectrique portatif pour embarcations et radeaux de sauvetage (*Formation pouvant être réalisée à bord*)
- Utiliser le matériel de signalisation, y compris les engins pyrotechniques
- S'occuper des blessés pendant et après l'abandon du navire en utilisant le matériel de premier secours et les techniques de réanimation (*Formation pouvant être réalisée à bord*)

Exécution :

Intervenants :

- Référent pédagogique et handicap : M. Sami OUADRANI
- Formateurs, experts en formation sécurité et survie, titulaires des attestations et certificats TIS et CAEERS (STCW 2010).

Moyens pédagogiques :

- Formation dispensée en centre, en présentiel dans une salle dédiée et équipée du matériel pédagogique requis, pour la théorie et en extérieur pour la partie pratique (milieu mer avec mise à l'eau, mise en œuvre des radeaux sur mer et sous bossoirs et exercices de navigation).
- Les brassières et combinaisons de survie sont fournies durant la formation.

Évaluations :

- Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret n°2015-1575
- Avoir suivi, participé aux modules de formation
- Une évaluation continue de la pratique est réalisée par les formateurs. La formation est attestée lorsque le (la) stagiaire a atteint les normes de compétences minimales.

Modalité d'obtention

Délivrance d'une attestation. Cette attestation est à enregistrer auprès des Affaires Maritimes de La Réunion.

Durée de validité

Certificat soumis à une revalidation quinquennale.



Les formations de l'École d'Apprentissage Maritime sont cofinancées par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds Social Européen.